

Vendredi 5 février 2010

## BILAN DE 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

**Chiffres clés : 39 milliards d'euros consacrés à la politique du handicap,  
soit + 6 milliards d'euros par rapport à 2005**

### Principales réalisations :

- **La création des Maisons départementales des personnes handicapées**  
L'Etat et les départements se sont fortement mobilisés pour leur mise en place des MDPH (**plus de 1500 de ses agents mis à disposition ou financés ; plus de 170 M€ versés et plus de 115 M€ consacrés par la CNSA**).

- Un rythme soutenu de création de place dans les structures d'accueil
  - Entre 2005 et 2010, **41 660 places en établissements et services** pour personnes handicapées ont été installées, ce qui représente un investissement de 2,2 Mds€
  - Cet effort va se poursuivre dans le cadre du plan pluriannuel de création de places annoncé par le Président de la République en juin 2008 : 51 200 places sont programmées
- **Une montée en charge rapide de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

### Les chiffres clés

- Nombre de bénéficiaires : 77 800 (septembre 2009)
- Evolution des sommes versés au titre de la PCH : 79 M€ en 2006, 824 M€ en 2009
- Montant moyen versé par personne bénéficiaire : 850€

- **Une réforme ambitieuse de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH)**

850 000 personnes, pour près de 5,8 milliards d'€ de dépenses financées par l'Etat (+ 14% depuis 2005). Conformément aux engagements du Président de la République, **l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera revalorisée de 25 % de 2008 à 2012** (pour atteindre 776 € mensuels – 681,63€ au 1/09/09), soit un engagement de **1,4 milliard d'€**

- **Des plans particuliers focalisés sur des handicaps spécifiques**

- **plan « handicap visuel » (2008-2011)**

### **➔ Mesures qui concernent l'accessibilité « immatérielle :**

Le développement de **l'audio-description** a été consacré par l'adoption de dispositions législatives. Une charte a été signée par le Conseil Supérieur de l'audiovisuel en décembre 2008 afin d'assurer un engagement des professionnels sur la qualité de l'audio description.

Vendredi 5 février 2010

- **plan « autisme » (2008- 2011)**

**1°) Elaboration d'un socle de connaissances** par la Haute Autorité de Santé (HAS)

**2°) Création de places en établissements et services pour enfants et adultes : 78,5 millions d'euros pour plus de 2120 places** dont 422 en SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile) pour l'accompagnement des enfants

**3°) 10 structures expérimentales**, mettant en œuvre les méthodes dites comportementalistes (type ABA – Applied Behavior Analysis ou TEACCH - ont été autorisées en 2009 : **9,530 millions d'euros pour 175 places**. Ces structures feront l'objet d'une évaluation.

Au total **187 M€** sont consacrés à la mise en œuvre de ce plan.

- **Schéma national handicap rare : 35 millions d'euros**
- **A venir : plan handicap auditif**

**Mais d'ores et déjà signature des arrêtés permettant la mise en œuvre rapide des centres d'appel d'urgence.**

- **Insertion des personnes handicapées dans l'emploi:**

Le **taux d'emploi de personnes handicapées** (moyenne de 2,7 % dans le secteur privé en 2008 en augmentation de 0,1 points depuis 2005) ne permet pas de témoigner précisément des efforts des entreprises. **En effet, près de la moitié des entreprises atteignent le quota de 6 %**

**Pacte national pour l'emploi :**

- Le repérage des personnes handicapées en capacité de travailler, pour mieux les accompagner vers l'emploi : **15 M€ supplémentaires** ont été affectés, à ce titre, par la CNSA aux MDPH.

- L'accès à la formation : alors que 83 % des TH ont une formation inférieure ou égale au BEP, la loi de finances pour 2009 a supprimé la **limite d'âge pour l'accès à l'apprentissage** pour ce public.

- La levée des obstacles à l'accès à l'emploi : La **condition d'inactivité d'un an** pour accéder à l'AAH est **supprimée** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; par ailleurs, les **procédures de recrutement ont été simplifiées** pour les employeurs et une **aide à la mise en accessibilité** des locaux professionnels a été mise en place (**4000 entreprises aidées** à ce titre en 2008).

Vendredi 5 février 2010

**Insertion professionnelle dans la fonction publique :** Ainsi, entre 2006 et 2009, le nombre des personnes handicapées employées au sein des trois fonctions publiques est passé de 163 500 à près de 195 000. Le **taux d'emploi** a ainsi crû de 3,7% à près de **4,4%**.

- **Accessibilité :**

**Un effort très important d'information, de sensibilisation et de formation à la question de l'accessibilité :** Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, on compte **1 100 commissions communales et 400 intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées.**

**En matière de transport,** le service gratuit de la SNCF « accès plus » a permis qu'en 2009, plus de 200 000 voyages en train ont pu être réalisés par des personnes handicapées

**Pour sa part la RATP qui poursuit un plan de mise en accessibilité peut dès aujourd'hui accueillir les personnes aveugles et mal voyantes.** En effet sur ses 337 lignes, la totalité de ses bus sont équipés d'annonces sonores. En ce qui concerne les lignes de bus parisien, l'accessibilité du matériel roulant aux personnes à mobilité réduite est achevée fin 2009.

- **Scolarisation des enfants handicapés :**

+ 30 000 enfants depuis 2005, 181 000 enfants scolarisés, soit près de 20% en plus.